

2025/0213

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le **16 DEC. 2025**
ID : 059-215900358-20251208-20251216_D0039-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire. Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 13

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.CHRETIEN.CHATELAIN.PETIT.WERY.
JOSSET.RAVIDAT.ASCONE.

Mmes MERCIER.BLANDO(PREVOST).WAUCHER.CAFFIAU.

Absents : M. COQUELET. Mmes STALLA (DELBRUYERE). BOURAINE.
DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : DM

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée qu'afin de pouvoir procéder au paiement des factures de la phase 1 et régulariser les acomptes versés, il est nécessaire de transférer de l'article 21318 le montant de 250 000,00 euros et de « dispatcher » cette somme aux 2 articles suivants :

- | | |
|-------------------------------|------------------|
| - 2318/248 (marché phase 1) : | + 170 000,00 € ; |
| - 238 (acompte) : | + 80 000,00 €. |

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 abstentions.

Décide d'affecter :

- | | |
|--------------|------------------|
| - 21318 : | - 250 000,00 € ; |
| - 2318/248 : | + 170 000,00 € ; |
| - 238 : | + 80 000,00 € |

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le **16 DEC. 2025**

Le Maire,

